



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 7 février 2019

Communiqué de presse

Mesures de retrait-rappel sur de la farine de sarrasin

Depuis le 3 février dernier, la Martinique connaît plusieurs cas d'intoxication à la *datura*. A ce jour, 25 cas sont avérés et 10 sont en cours d'analyse. La plante en cause a été retrouvée dans un lot de farine de sarrasin, commercialisé sur l'île sous les marques *Naturaline* et *Moulin des Moines*.

La Martinique n'était pas concernée par l'alerte lancée le 22 novembre dernier.

Le 20 décembre 2018, une nouvelle alerte est lancée pour d'autres lots, dont un grossiste installé en Martinique est destinataire.

La direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) de Martinique a alors contrôlé que les produits correspondants à ces lots, avaient été retirés du marché par le grossiste auquel incombait cette responsabilité.

Le 3 février 2019, un médecin signale à l'agence régionale de santé (ARS) de Martinique, sept cas d'intoxications alimentaires suite à la consommation de farine de sarrasin. Immédiatement informée, la DIECCTE contrôle le même grossiste et la totalité de ses distributeurs. Cette intervention a alors mis en évidence une livraison complémentaire de farine, postérieure au contrôle réalisé fin décembre. Cette livraison complémentaire contenait un lot qui n'avait pas été signalé comme contaminé par le fabricant de la farine à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Une enquête administrative est en cours et permettra notamment d'expliquer l'absence de signalement pour cette livraison.

Par ailleurs, le procureur de la République a été saisi.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972

Rappel des lots de farine concernés :

Dénomination	Marques	GENCOD	Lots (DDM)
Farine de Sarrasin complète 500G AB	Naturaline	3347431500356	31618 (12/11/2020)
Farine Sarrasin CPT MDP 500G AB	Moulin des Moines	3347431500356	18318 (02/07/2020), 20018 (19/07/2020), 20118 (20/07/2020)
Farine Sarrasin CPT MDP 500G AB	Naturaline	3347431500356	18318 (02/07/2020), 19918 (18/07/2020), 21518 (03/08/2020)
Farine Sarrasin CPT MDP 5 kg AB	Moulin des Moines	3347431500325	19918 (18/07/2019), 31018 (06/11/2019)
Farine Sarrasin CPT MDP 25 kg AB	Moulin des Moines	3347431500332	18518 (04/07/2019), 28418 (11/11/2019)
Farine 4 Céréales 500g AB	Moulin des Moines	3347431805352	25018 (07/09/2020)
Farine 4 Céréales 5 kg AB	Moulin des Moines	3347430009348	28518 (12/11/2019), 29618 (23/10/2019), 29818 (25/10/2019), 30318 (30/10/2019), 31918 (15/11/2019), 32118 (17/11/2019)
SPE Sarrasin DCP 250g AB	Moulin des Moines	3347439025318	29018 (17/11/2022), 33818 (04/12/2022)

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972